

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle des membres de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église, tenue le jeudi 18 mai 2023 à 9 h, en présentiel, au Centre communautaire La Résurrection de Brossard, 7685, boul. Milan, Brossard, Qc, J4Y 2M7, et par visioconférence via Digicast.

Note : la CMAÉ, la MAÉ, la Mutuelle, ou la Mutuelle d'assurance en Église sont des termes employés indifféremment pour désigner la Compagnie mutuelle d'assurance en Église.

OUVERTURE

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSIGNES

Monsieur Daniel Beaulieu, directeur du Centre d'entraide et de prévention, rappelle qu'il s'agit de la deuxième assemblée générale annuelle en mode hybride pour la Mutuelle d'assurance en Église. Après les consignes de sécurité, il présente les personnes qui animeront l'assemblée ou qui feront des exposés : Monsieur Louis Héroux, président du conseil d'administration de la Mutuelle, Monsieur André Bouchard, vice-président du conseil d'administration, Monsieur François Dufault, directeur général, Madame Colette St-Martin, directrice affaires juridiques et secrétaire du conseil, Madame Chantal Lapointe, directrice des finances, de l'administration et des technologies de l'information. Il indique que Madame Annik Morasse du cabinet de comptables professionnels agréés Mallette, auditeurs de la Mutuelle, interviendra par visioconférence.

2. PRIÈRE

À la suite d'une invitation de Monsieur Beaulieu, Madame Niquette Delage, membre du conseil d'administration et marguillière de la fabrique de la paroisse Saint-Léon de Westmount, invite l'assemblée à réciter le Notre Père.

3. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Héroux confirme que le quorum est atteint avec 20 membres présents dans la salle et 23 membres présents sur la plateforme. Il déclare l'assemblée ouverte à 9 h 08.

4. PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UN MODÉRATEUR DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Héroux explique que comme l'an dernier, il serait souhaitable que le président du conseil n'agisse pas comme président d'assemblée afin de lui permettre de se consacrer exclusivement aux membres et propose que Me Danielle Ferron de la firme Langlois avocats soit nommée modératrice d'assemblée.

Sur proposition de Madame Niquette Delage, de la fabrique de la paroisse Saint-Léon de Westmount, dûment appuyée par Monsieur Jean Laporte, de la fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré de LaSalle, Me Danielle Ferron est nommée modératrice de l'assemblée.

(Résolution aga2023.05.18-1)

Adoptée à l'unanimité

Me Ferron se présente à l'assemblée et donne quelques consignes.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Ferron souligne que les membres ont reçu l'ordre du jour avec l'avis de convocation. Elle indique que l'ordre du jour est fermé et qu'outre les périodes de questions spécifiques aux sujets à l'ordre du jour, il sera possible de soumettre des questions ou commentaires sur des sujets généraux pendant la période de questions à la fin de l'assemblée.

Me Ferron précise le fonctionnement de la prise des questions.

Me Ferron demande l'adoption de l'ordre du jour et indique la procédure à suivre pour proposer l'adoption, tant pour les personnes dans la salle que pour celles qui sont en ligne.

Sur proposition de Monsieur Jacques Brouillard, de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, dûment appuyé par Madame Yolande Cadieux, de la fabrique de la paroisse Saint-Hippolyte à Saint-Hippolyte, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

(Résolution aga2023.05.18-2)

Adoptée à l'unanimité

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 25 MAI 2022

Me Ferron demande s'il y a des corrections à faire. Une coquille est signalée et notée.

Me Ferron demande une proposition d'un membre qui était présent à l'AGA de 2022 pour adopter le procès-verbal.

Sur proposition de Monsieur Sébastien Froidevaux, de la Fondation du Grand Séminaire de Montréal, appuyé par Madame Niquette Delage, de la fabrique de la paroisse Saint-Léon de Westmount, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2022 est adopté.

(Résolution aga2023.05.18-3)

Adoptée à l'unanimité

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

7. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Héroux souligne que la Mutuelle fête son 170^e anniversaire en 2023 et qu'elle a connu beaucoup de changements et de réalisations remarquables sous le signe de l'entraide et de la solidarité au fil des ans. Il réitère la volonté du conseil d'en assurer la pérennité tout en veillant sur ses membres, dont plusieurs font partie de la Mutuelle depuis 170 ans.

Il présente les membres du conseil : Monsieur André Bouchard, représentant de la région nord, vice-président du conseil et président du comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales, Madame Niquette Delage, représentante de la région centre et présidente du comité d'éthique, Monsieur Denis Capistran, représentant de la région sud, Monsieur Sébastien Froidevaux (en visioconférence), représentant des membres non rattachés au clergé, de même que Monsieur Normand Lafrenière, président du comité d'audit, Monsieur Lucien Bergeron et lui-même, tous les trois à titre d'administrateurs indépendants.

Monsieur Héroux remercie Monsieur Froidevaux, qui ne sollicite pas de nouveau mandat, pour son implication et son apport important au sein du conseil d'administration.

Après avoir rappelé les trois grands objectifs retenus par le conseil d'administration, soit d'assurer la pérennité de la Mutuelle, de continuer à maintenir ce qui la différencie des autres assureurs et d'aller de l'avant, Monsieur Héroux fait le bilan des réalisations et fait état des travaux en cours.

Il note la refonte complète de toutes les politiques de la Mutuelle, l'autoévaluation des administrateurs et des instances, la création d'un guide des candidats au poste d'administrateurs et un guide des administrateurs en fonction. Sur le plan financier, il indique que la Mutuelle connaît une deuxième année consécutive de rentabilité, ce qui permet le versement d'une attribution selon des règles rigoureuses et sans affecter le capital de la Mutuelle. Il informe les membres des travaux liés aux IFRS 9 et 17, du changement de gestionnaire de placement et de la nouvelle entente avec la firme d'experts en sinistres qui agit pour la Mutuelle depuis plusieurs années. Il signale d'ailleurs la mise en place d'un sondage systématique après la fermeture d'un dossier de réclamation en biens. Il invite les membres à répondre à ce sondage afin que la Mutuelle puisse toujours améliorer ses services.

Il rappelle qu'un exercice de planification stratégique avait été amorcé l'an dernier et indique que ce sujet sera traité en détail plus loin à l'ordre du jour.

Monsieur Héroux informe le conseil des critères de sélection pour la recherche du nouveau directeur général et fait la présentation de principaux atouts et compétences de Monsieur François Dufault.

Monsieur Héroux remercie tous les membres de l'équipe de la Mutuelle, sans qu'aucune réalisation n'aurait été possible. Il remercie plus particulièrement l'équipe de direction et parmi celle-ci Me Colette St-Martin, secrétaire du conseil et qui a assumé le rôle de directrice générale par intérim durant près de 9 mois. Celle-ci prendra sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il présente Me Jean Aubuchon, qui prendra la relève de Me St-Martin.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur François Dufault se présente et fait état de son expérience au sein d'une mutuelle assurance de dommages avant de souligner les avantages de la Mutuelle qu'il veut mettre de l'avant pour les membres.

Il souligne que ces avantages sont le fruit du travail de l'équipe de la Mutuelle qu'il présente à l'aide de l'organigramme au 31 décembre 2022. Il remercie l'équipe pour leur accueil et leur professionnalisme. Il souligne l'importance de la prévention tant pour les membres individuellement que pour la collectivité de la Mutuelle.

Il annonce qu'une tournée des membres sera lancée à l'automne en collaboration avec les diocèses. Les événements comprendront une formation sur la police d'assurance et sur la navigation dans l'espace client.

Il indique qu'il y a 693 polices actives au 31 décembre 2022. La légère progression du nombre de polices depuis 2018 révèle que les polices de la catégorie Autres augmentent alors que les polices de l'Église catholique romaine ont amorcé un déclin.

Il survole les résultats de la Mutuelle sur une rétrospective des cinq dernières années et montre la part des placements dans les revenus bruts par rapport aux dépenses en distinguant les frais d'exploitation et les frais de sinistres. Il montre le même graphique net de réassurance afin de montrer l'impact positif de la réassurance malgré les coûts toujours plus élevés qui y sont rattachés. Il explique les facteurs mondiaux et spécifiques au créneau de la Mutuelle qui influencent la tarification de la réassurance et il assure que tous les efforts seront déployés afin d'avoir un meilleur contrôle sur celle-ci. Il souligne les efforts de la direction afin de réduire les frais d'exploitation, qui sont moins élevés en 2022 que la moyenne des cinq dernières années. Il montre enfin le maintien des sommes consacrées aux services aux membres.

Monsieur Dufault présente la répartition des sinistres, en nombre de dossiers et en coût des sinistres, selon les grandes

catégories de cause. Il rappelle que les compagnies d'assurance ont l'obligation de pouvoir payer les réclamations à tout moment dès qu'elles sont survenues. Pour ce faire, la Mutuelle établit des provisions selon la meilleure estimation possible en ajoutant une marge de sécurité.

Il énumère les actions et les précautions qui ont permis à la Mutuelle de dégager un surplus avant attribution pour la deuxième année consécutive. Il termine en soulignant que le conseil d'administration a autorisé le versement de l'entièreté de l'excédent dégagé en 2022 à titre d'attribution aux membres.

ÉTATS FINANCIERS 2021

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR PAR MALLETTTE

Madame Annik Morasse, CPA auditrice chez MALLETTTE s.e.n.c.r.l., fait la présentation du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de 2022. Elle affirme avoir eu la collaboration de la Mutuelle et mentionne notamment l'attention particulière portée aux provisions pour les actions collectives et fait état du certificat de l'actuaire désigné.

Elle souligne qu'à l'avis des auditeurs, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2022 et ajoute que le rapport a été présenté au conseil d'administration le 27 février 2023.

Conformément à l'article 125 de la Loi sur les assureurs, elle affirme que les auditeurs n'ont eu connaissance d'aucun élément susceptible de limiter de façon appréciable la capacité de la Mutuelle de s'acquitter de ses obligations.

Elle cède la parole à Madame Chantal Lapointe.

10. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

Madame Lapointe présente les faits saillants des états financiers de 2022, en comparaison avec ceux de 2021.

Elle débute avec l'état des résultats en soulignant une légère augmentation des primes acquises ainsi que l'augmentation des primes cédées aux réassureurs. Elle note la hausse des sinistres et des frais de règlements, qui est due à plusieurs petits sinistres en 2022, résultant principalement de dégâts d'eau et d'autres plus importants, dont notamment un incendie et des dommages causés par le vent. À cela s'ajoutent les provisions pour de nouvelles actions collectives et les ajustements pour ce type de dossiers en fonction de l'évolution des procédures. Conséquemment, les montants à recouvrer des réassureurs ont été revus à la hausse.

Madame Lapointe dit que les frais d'administration ont légèrement augmenté, mais elle ajoute que les années 2020 et 2021 étaient anormalement basses. Elle rappelle que la

Mutuelle est tributaire des marchés pour les résultats de placements et que le portefeuille de la Mutuelle n'a pas échappé à la diminution généralisée des rendements. Elle indique que la Mutuelle a amorcé sa transition vers un nouveau gestionnaire de placements. Elle souligne que le montant de 704 501 \$ pour l'attribution représente exactement le montant de l'excédent net dégagé en 2022. L'attribution a été versée le 15 mai et Madame Lapointe souligne qu'en vertu d'une modification à la Politique d'attribution, lorsque le montant total de l'attribution n'excède pas 1 M\$, la Mutuelle verse le montant en un seul versement plutôt que deux. Madame Lapointe explique que l'augmentation pour le Centre d'entraide et de prévention est due à l'embauche d'un nouvel inspecteur. Elle explique que la variation sur les placements disponibles à la vente représente les pertes non matérialisées en raison des aléas des marchés en 2022. Conséquemment, le résultat global pour 2022 est donc égal à la perte non matérialisée sur les placements.

Elle poursuit avec l'état de la situation financière, qui est très stable. Elle passe en revue les chiffres du tableau suivant en ajoutant quelques commentaires sur des éléments en particulier.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2022	2021
ACTIF		
Encaisse	5 606 \$	6 061 \$
Débiteurs	3 833	3 737
Placements	42 951	45 949
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	11 918	7 907
Autres actifs	622	250
	64 930 \$	63 904 \$
PASSIF		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	21 956 \$	17 939 \$
Primes non acquises	2 863	3 149
Attributions aux membres à payer	705	-
Autres passifs	1 115	550
	26 639	21 638
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus libre	17 750	16 410
Surplus réservé	21 074	22 414
Cumul des autres éléments du résultat global	(533)	3 442
	38 291	42 266
	64 930 \$	63 904 \$

Madame Lapointe détaille ensuite la répartition des primes brutes acquises en bien et en responsabilité civile par rapport aux provisions pour sinistres. Elle présente l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlements depuis 2018, et note que celles-ci sont nettement plus élevées pour les sinistres en responsabilité civile depuis les dernières années.

Elle rappelle que la Mutuelle fait appel, comme tout assureur, à une protection de réassurance pour payer les sinistres avant de présenter l'évolution des primes de réassurance par rapport aux primes que la Mutuelle perçoit de ses membres sur une période de cinq ans.

Elle montre la diminution du taux de frais en fonction des primes qui était de plus de 35 % en 2018, alors qu'il est de 23 % en 2022. Elle souligne les efforts faits par la Mutuelle pour réduire le taux de frais, dont le changement de fournisseurs informatiques et le déménagement dans des locaux plus petits dans un espace de travail partagé.

Madame Lapointe montre l'attribution des 5 dernières années par rapport aux résultats et souligne que le versement d'une attribution supérieure aux résultats puise dans le capital de la Mutuelle. C'est pourquoi le conseil a adopté une politique d'attribution qui préserve le capital de la Mutuelle.

Madame Lapointe explique le test sur le capital minimal prescrit par l'Autorité des marchés financiers et le ratio cible interne que la Mutuelle fixe par mesure de précaution. Madame Lapointe montre la diminution du ratio réel de la Mutuelle depuis les cinq dernières années et explique que les frais de provisions pour sinistres et le faible rendement des placements influencent négativement le ratio réel.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Me Ferron demande s'il y a des questions relatives aux états financiers.

- Monsieur Marc Gendron, de la fabrique de la paroisse Notre-Dame à Granby, demande en clavardage qui est le nouveau gestionnaire de placements. Madame Lapointe répond qu'il s'agit d'une compagnie québécoise, Optimum gestion de placements, qui est spécialisée en gestion de portefeuille pour les compagnies d'assurance et les organismes de bienfaisance. Elle souligne que le maintien du capital est l'objectif principal pour la Mutuelle et pour Optimum. Elle ajoute que la nomination a été faite en juin 2022 et que le transfert des placements devrait se terminer pour le 30 juin 2023.
- Madame Louise Cherry, de la fabrique de la paroisse Saint-Lambert, à Saint-Lambert demande quels sont les réassureurs de la Mutuelle. Madame Lapointe répond que la Mutuelle utilise plusieurs réassureurs pour plusieurs types de traités afin de répartir les risques et nomme quelques réassureurs principaux. Répondant à une demande de précision sur la tarification de la réassurance, Madame Lapointe explique que plusieurs réassureurs peuvent être impliqués dans un traité, lesquels sont chapeautés par un apériteur. Ce dernier fixe la tarification pour l'ensemble des réassureurs au traité. La tarification varie aussi en fonction du risque propre au traité. Elle donne l'exemple du tarif des traités

catastrophes qui ont une probabilité de réalisation plus faible malgré le montant de réclamation potentiellement très élevé.

- Monsieur André Simard, de la fabrique de la paroisse Sainte-Famille de Boucherville, demande par clavardage de répéter le nom de la firme de gestion de placements qui a été retenue. Madame Lapointe répond qu'il s'agit d'Optimum gestion de placements.

Me Ferron demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question n'est posée. Me Ferron invite Me St-Martin à présenter les modifications au Règlement sur la rémunération des administrateurs.

RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

11. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT

Me Colette St-Martin explique les modifications législatives qui permettent désormais au conseil de fixer sa propre rémunération et de prendre un règlement qui entre en vigueur à la date d'adoption par le conseil, en attendant d'être soumis à l'assemblée générale.

Elle ajoute que le conseil d'administration a plutôt choisi de maintenir le Règlement sur la rémunération des administrateurs et d'adopter une modification qui est maintenant soumise à l'assemblée.

Outre les dispositions d'entrée en vigueur, elle indique que la seule modification au règlement est de faire passer le montant annuel global de 200 k\$ à 225 k\$. Me St-Martin invite le président du conseil à expliquer les raisons de cette proposition.

Monsieur Héroux dit qu'il lui apparaît délicat que le conseil soumette une proposition pour sa propre rémunération. Il rappelle qu'avant l'administration provisoire, le plafond de la rémunération globale du conseil était de 250 k\$. Il explique que la rémunération des administrateurs se décline en deux volets, soit la rémunération annuelle de base en fonction des responsabilités de chacun et des jetons de présence, qui visent à favoriser la participation des administrateurs. Il souligne que les administrateurs de la Mutuelle ont fait preuve d'une assiduité exceptionnelle. Il ajoute que le jeton de présence est réduit à 75 % de sa valeur pour une participation en visioconférence. Il indique que la proposition ne touche pas le montant de la rémunération de base ni la valeur des jetons de présence. Il énumère les dossiers particuliers qui ont mené au dépassement du plafond de 200 k\$ malgré les mesures prises pour réduire les coûts, dont la tenue de tous les comités par visioconférence.

Il souligne qu'en 2022, 68 % de l'enveloppe de rémunération des administrateurs a été consacré aux jetons de présence et que le montant total de rémunération n'a pas atteint 210 k\$.

Monsieur Héroux conclut que la proposition vise à donner une marge de manœuvre pour d'autres années exigeantes afin de bien veiller sur la Mutuelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Me Ferron demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Me Ferron demande si un membre souhaite faire la proposition d'adoption.

Sur proposition de Monsieur Michel Lamontagne, de l'archidiocèse de Sherbrooke, appuyé par Monsieur Jacques Brouillard, de la fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges à Montréal, la modification proposée au Règlement sur la rémunération des administrateurs est adoptée.

(Résolution aga2023.05.18-4)

Adoptée à l'unanimité

Me Ferron invite Me St-Martin à présenter les modifications apportées entre le Règlement sur les élections des administrateurs 2023 et la version antérieure.

RÈGLEMENT SUR LES ÉLECTIONS

12. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT

Me Colette St-Martin rappelle que le conseil peut adopter un règlement qui entre en vigueur à la date à laquelle il est entériné par l'assemblée générale. Elle passe ensuite à l'historique du Règlement sur les élections.

Elle fait état des difficultés rencontrées avec le système d'enveloppes lors des élections 2021 avant de passer aux objectifs des modifications. Elle souligne que les membres ont eu, avec l'avis de convocation, un tableau explicatif détaillé et que certains membres ont déjà expérimenté le vote électronique en se prévalant du vote par anticipation. Elle propose de répondre aux questions plutôt que de présenter les modifications article par article, à moins d'une demande de la part des membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES ÉLECTIONS

Me Ferron demande s'il y a des questions.

Monsieur Regen Perrault, de la fabrique de la paroisse Saint-Louis de Boucherville, note que le règlement dont copie est sur les tables ne contient pas d'article 17. Me St-Martin indique que, par souci d'économie, cette version ne contient que les

articles qui font l'objet d'une modification et que l'article 17 n'est pas modifié.

Me Ferron demande s'il y a d'autres interventions. Aucune autre intervention n'est faite.

Me Ferron demande si un membre souhaite faire la proposition d'adoption.

Sur proposition de Monsieur Jean Laporte, de la fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré de LaSalle, appuyé par Monsieur Regen Perrault, de la fabrique de la paroisse Saint-Louis de Boucherville, le nouveau Règlement sur les élections des administrateurs adopté tel que présenté.

(Résolution aga2023.05.18-5)

Adopté à l'unanimité

Me Ferron appelle le prochain point à l'ordre du jour et demande à Me St-Martin d'expliquer le processus.

ÉLECTION DE QUATRE (4) ADMINISTRATEURS

13. EXPLICATION DU MODE DE SCRUTIN ET DES POSTES MIS AUX VOIX

Me St-Martin fait état des étapes préalables en vue des élections, à partir de l'appel de candidatures qui a été fait le 17 mars 2023. Elle souligne qu'après les vérifications du dossier de crédit et d'antécédents ainsi que l'étude des candidatures par un comité de sélection, toutes les candidatures reçues ont été acceptées.

Elle indique que pour la Région Nord, un seul candidat a soumis sa candidature, de même que pour les Autres institutions.

Pour les administrateurs indépendants, Me St-Martin rappelle qu'il y a trois candidats pour deux postes. Il y a donc élection pour ces deux postes.

Il était possible de voter par anticipation et Me St-Martin indique que 16 membres se sont déjà prévalus de cette opportunité. Elle explique que les membres qui n'ont pas déjà exercé leur droit de vote peuvent le faire de façon électronique, à distance ou sur place et souligne que le système électronique ne permet pas la double votation. Elle ajoute que les membres présents dans la salle peuvent aussi voter à l'aide d'un bulletin de vote papier. Dans ce cas, pour assurer l'intégrité du vote, elle dit que les représentants devront signer une attestation que leur membre n'a pas exercé autrement son droit de vote avant de recevoir le bulletin papier.

Me St-Martin explique qu'une fois la période de votation terminée, elle recevra les résultats du vote par anticipation et du vote électronique exercé séance tenante. Elle recevra des scrutateurs le résultat du dépouillement des votes papier et additionnera le tout. Le résultat de l'élection sera annoncé à la fin de l'assemblée. Elle précise que le candidat ayant reçu le

plus de votes aura un mandat de trois ans et le suivant aura un mandat de deux ans.

14. ALLOCUTION DES CANDIDATS

Me Ferron explique que les candidats auront deux minutes chacun pour s'adresser à l'assemblée. Par souci d'équité, ils seront appelés en ordre alphabétique. Me Ferron invite Monsieur Lucien Bergeron à s'adresser à l'assemblée.

Monsieur Bergeron dit qu'il sollicite un deuxième mandat et qu'il a essentiellement deux choses à offrir : son expérience en assurance et son expérience à titre d'administrateur. Il résume son expérience de 40 ans en assurance et les activités qu'il exerce encore dans le domaine, de même que les organisations au sein desquelles il a occupé des postes au conseil d'administration.

Me Ferron invite Monsieur Lionel Gauvin à prendre la parole.

Monsieur Gauvin fait état des certifications qu'il détient avant de résumer son parcours de haut dirigeant dans le domaine des services financiers. Il souligne avoir reçu le titre de Bâtitseur au sein du Mouvement Desjardins et du Mérite coopératif et mutualiste québécois. Récemment retraité, il dit qu'il est très sensible à la philosophie mutualiste et termine en sollicitant la confiance des membres pour sa candidature.

Me Ferron invite Monsieur Normand Lafrenière à l'adresser à l'assemblée.

Monsieur Lafrenière se présente et demande aux membres de le réélire à titre d'administrateur indépendant. Il explique son expérience de 30 ans, dont 27 années à titre de président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelle. Il souligne que cette expérience l'a amené à comprendre les enjeux de pérennité des mutuelles. Il a un intérêt marqué pour la gouvernance des placements. Il souligne que le conseil d'administration travaille bien ensemble en donnant des exemples de dossiers importants. Il conclut en sollicitant un deuxième mandat.

Me Ferron remercie les candidats et demande à Me St-Martin de donner les dernières consignes avant l'exercice du droit de vote.

15. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Me St-Martin nomme Madame Christelle Racette et Monsieur Daniel Beaulieu à titre de scrutateurs pour le vote papier et ouvre la période de votation jusqu'au retour de la pause.

Elle souhaite bonne chance aux trois candidats.

PAUSE

Me Ferron annonce la pause à 10h42 durant laquelle les membres peuvent exercer leur droit de vote.

Après que les membres eussent exercé leur droit de vote, Me Ferron invite les membres à reprendre l'assemblée générale annuelle à 11h03.

NOMINATION DES AUDITEURS

16. NOMINATION DES AUDITEURS

Me Ferron appelle le point à l'ordre du jour et indique que la nomination des auditeurs doit être faite par l'assemblée des membres. Elle invite le président à faire part de la recommandation du conseil. Monsieur Héroux déclare que le conseil d'administration est très satisfait du travail de la firme Mallette et que la continuité est particulièrement importante cette année en raison de l'implantation des IFRS 9 et 17. Conséquemment, Monsieur Héroux dit que le conseil recommande le renouvellement du mandat de Malette.

Me Ferron demande si un membre souhaite faire la proposition d'adoption. Elle rappelle que selon les règles usuelles, une résolution est adoptée à moins qu'un membre manifeste une opposition ou formule une demande de vote. Cependant, en raison d'un souhait exprimé par un membre, Me Ferron demande si quelqu'un requiert le vote. Aucune demande n'est formulée.

Sur proposition de Madame Yolande Cadieux, de la fabrique de la paroisse de Saint-Hippolyte à Saint-Hippolyte, dûment appuyée par Monsieur Claude H. Archambault, de la fabrique de la paroisse Saint-Jean-Berchmans de Montréal, il est résolu de nommer MALLETTTE s.e.n.c.r.l. comme auditeurs de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église pour l'exercice financier 2023-2024.

(Résolution aga2023.05.18-6)

Adopté à l'unanimité

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

17. PRÉSENTATION PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur Héroux rappelle la présentation de l'AGA 2022 à ce sujet. Il réitère que l'objectif de la planification stratégique est de maintenir et d'améliorer le service aux membres et d'assurer la pérennité de la Mutuelle. Pour ce faire, le plan prévoit l'élargissement de la clientèle tout en respectant l'histoire de la Mutuelle, ses valeurs et ses orientations fondamentales. Il dit que des consultations ont été faites avec plusieurs groupes et plusieurs personnes, dont des représentants des membres. Il énumère les 4 orientations qui ont découlé de la première phase de la planification stratégique, soit, avoir des services mieux adaptés et attractifs, une équipe mobilisée, une Mutuelle renouvelée et proches de ses membres et la gestion des risques. Il souligne que la Mutuelle a choisi de miser sur la prévention pour se distinguer des autres assureurs. Il ajoute que la gouvernance est une priorité pour le conseil depuis 2021. Il affirme que pour

le conseil, il est primordial que la Mutuelle soit transparente, accessible, éthique et affiche une gestion responsable des ressources à sa disposition. Conséquemment, elle doit se comporter comme un citoyen exemplaire face aux membres et aux institutions qui la gouvernent et la régissent.

Il invite les membres à un dialogue constant sur leurs attentes et appelle les employés à faire part de leurs suggestions.

Monsieur Héroux dit que l'exercice n'est pas terminé et invite le directeur général, Monsieur Dufault, à informer les membres des prochains chantiers.

Monsieur Dufault dit qu'avant la révision de sa mission, la Mutuelle doit identifier les écueils et déterminer la route pour arriver à bon port.

L'étape actuelle est de développer une vision opérationnelle des orientations découlant de l'exercice de 2022.

Monsieur Dufault reprend les quatre orientations sous l'angle des opérations. Il souligne que le panier de produits et services sera analysé, de même que les clientèles à privilégier pour le développement des affaires afin de favoriser leur intégration avec la clientèle actuelle. Pour avoir une équipe mobilisée, la Mutuelle doit raffiner les processus et avoir une technologie performante pour supporter les opérations actuelles et futures. Pour être plus proches des membres, les communications seront renforcées. Il dit que le comité de liaison, auquel participent les trois archevêques et leurs économistes, a déjà eu quelques réunions. Les rencontres en personne seront reprises avec les membres. Pour la gestion de risque, il souligne le travail qui a été fait pour le renouvellement de la gouvernance interne et pour implanter une gestion de risque proactive tant pour la Mutuelle elle-même que pour l'accompagnement des membres.

Il dit avoir hâte à l'AGA 2024 pour transmettre le fruit du travail de cette réflexion et les réalisations qui auront été faites afin que la Mutuelle puisse vivre un autre 170 ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Me Ferron demande s'il y a des questions concernant la planification stratégique.

Monsieur Sylvain Belisle, de la fabrique de la paroisse Sainte-Famille-de-Bordeaux-Cartierville à Montréal demande par clavardage si la Mutuelle a songé à offrir des produits d'assurance automobile et résidentielle aux membres et aux paroissiens. Monsieur Dufault répond que la possibilité de faire de l'assurance automobile a été abordée. Il rappelle par ailleurs que la Mutuelle fait de l'assurance des entreprises et qu'une éventuelle offre d'assurance pour les particuliers devrait se faire avec un assureur partenaire.

Madame Yolande Cadieux, de la fabrique de la paroisse de Saint-Hippolyte à Saint-Hippolyte, se base sur une expérience

de vente d'un bâtiment pour demander si la Mutuelle propose ses services aux nouveaux propriétaires lorsqu'un édifice assuré par la Mutuelle est vendu. Monsieur Dufault répond par l'affirmative, mais il souligne que certains organismes ne peuvent actuellement être assurés par la Mutuelle, notamment en raison d'une exemption fiscale sur laquelle la Mutuelle doit se pencher.

Madame Cadieux dit qu'elle travaille avec le Conseil du patrimoine religieux qui offre une contribution de 70 % du coût des travaux. Elle suggère que la Mutuelle fasse la promotion des programmes du Conseil du patrimoine religieux. Monsieur Dufault passe la parole à Monsieur Daniel Beaulieu, directeur du Centre d'entraide et de prévention. Monsieur Beaulieu dit que la Mutuelle parle du Conseil dans les formations, en évitant de se substituer aux intervenants concernés. Il rappelle qu'un bâtiment doit être classé pour être éligible à l'aide financière du Conseil du patrimoine religieux. Madame Cadieux dit que les paroisses doivent faire leurs démarches pour sauver de l'argent. Monsieur Dufault dit qu'il prend bonne note des suggestions et intégrera celles-ci dans les réflexions.

Me Ferron prend une question en ligne de la part de Monsieur François Daoust, du Carrefour intervocationnel, qui demande si la Mutuelle offre de l'assurance automobile au niveau institutionnel. Monsieur Dufault répond qu'actuellement la Mutuelle n'offre pas d'assurance automobile, mais que la réflexion sera faite.

Me Ferron demande s'il y a d'autres questions sur la planification stratégique. Aucune autre question n'est formulée.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES MEMBRES

18. RÉPONSES AUX QUESTIONS SOUMISES AU PRÉALABLE ET SÉANCE TENANTE

Me Ferron indique que la période de questions générales est ouverte et invite les membres à poser leurs questions.

Monsieur Denis Marquis, de la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire de Gatineau, s'interroge sur l'augmentation de la franchise de la fabrique. Il demande que la Mutuelle révise sa façon de faire, notamment pour tenir compte d'un faible historique de réclamations pour un membre. Monsieur Dufault donne la parole à Madame Christelle Racette, directrice adjointe au service à la clientèle de la Mutuelle. Madame Racette indique qu'une augmentation de la franchise fait partie des normes de souscription liées au montant total de la valeur assurable. Elle ajoute qu'en contrepartie, la franchise n'est appliquée que pour des pertes peu élevées. Monsieur Dufault informe l'assemblée que la Mutuelle révise actuellement le guide de souscription et il prend note de la préoccupation du membre tout en rappelant que la Mutuelle doit prendre des décisions qui seront équitables pour l'ensemble des membres.

Monsieur Regen Perrault, de la fabrique de la paroisse Saint-Louis de Boucherville, demande des précisions sur l'application de la Politique sur l'attribution aux membres. Monsieur Héroux répond que la formule employée est celle qui a été présentée à l'AGA 2022, basée sur les résultats des trois années antérieures. Il souligne que la politique prévoit que la Mutuelle ne doit pas puiser dans son capital pour distribuer une attribution. Or, la moyenne des trois dernières années était plus élevée que 705 k\$, mais en appliquant ce principe de base, la Mutuelle a distribué l'entièreté du profit d'année, sans modifier la formule de calcul.

Me Ferron constate qu'il n'y a plus d'autres questions et cède la parole à Monsieur Héroux.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

19. RÉGION NORD (MANDAT DE 3 ANS)

Monsieur Héroux déclare que pour la Région Nord, Monsieur André Bouchard est élu par acclamation pour un mandat de 3 ans et le remercie pour son engagement envers la Mutuelle.

20. CATÉGORIE AUTRES INSTITUTIONS (MANDAT DE 2 ANS)

Pour les Autres institutions, Monsieur Héroux déclare que Monsieur Roland Laroche est élu par acclamation pour un mandat de 2 ans et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil d'administration

21. ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (MANDAT DE 3 ANS)

Monsieur Héroux annonce que le candidat ayant reçu le plus de votes est Monsieur Normand Lafrenière, et déclare que Monsieur Lafrenière est élu à titre d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la Mutuelle pour un mandat de 3 ans.

22. ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT (MANDAT DE 2 ANS)

Monsieur Héroux annonce que le candidat qui a reçu le 2e plus grand nombre de voix est Lucien Bergeron et déclare que Monsieur Bergeron est élu à titre d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la Mutuelle pour un mandat de 2 ans.

Monsieur Héroux remercie chaleureusement Monsieur Gauvin pour l'intérêt qu'il a porté à la Mutuelle.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Héroux conclut en remerciant les membres pour leur participation et les échanges d'idées. Il fait part du désir du conseil de favoriser les communications réciproques au cours

de l'année. D'ici là, le conseil d'administration sera à l'œuvre pour faire progresser la Mutuelle.

À 11 h 40, tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été épuisés, Me Ferron déclare l'assemblée levée.